

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpesde-Haute-Provence

Dossier suivi par : OGERAU Jérôme

Objet: Dossier papier AU - CONSULTATION PREALABLE

Numéro: CP 004145 24 00002 U0401

Adresse du projet :4 Rue des Ecoles 04200 PEIPIN

Déposé en mairie le :

Recu au service le : 12/07/2024

Nature des travaux:

Demandeur:

COMMUNE DE PEIPIN représenté(e) par

Monsieur DAUPHIN Frédéric

4 Rue des Ecoles

04200 PEIPIN

France

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune de Peipin a décidé de créer un périmètre de délimité disposant de règles particulières pour le centre ancien du village.

Il s'agit d'une démarche exemplaire visant à préserver à la fois la qualité patrimoniale du bâti existant et les perspectives monumentales et urbaines.

Le périmètre proposé est cohérent et reprend bien les contours du centre historique.

En conséquence, il est émis un avis favorable à ce projet sous réserve que les propositions de règlement communiquées à la commune le 20/09/2023 soient intégrées aux dispositions réglementaires du futur plan local d'urbanisme.

Fait à Digne-les-bains

L'Architecte des Bâtiments de France Monsieur Laurent CHAIGNE

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024 Date de reception de l'AR: 13/12/2024 004-210401451-DE_2024_045-DE A G E D I

Alpes-de-Haute-Provence - Centre administratif Romieu, rue Pasteur, CS 5 Digne-les-Bains cedex

ANNEXE:

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024 Date de reception de l'AR: 13/12/2024 004-210401451-DE_2024_045-DE A G E D I

